

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 février 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets un dossier de consultation des entrepreneurs relatif à la mise à disposition de véhicules d'intervention rapide pour effectuer des prestations de nettoyage.

Les marchés concernant ces prestations venant à expiration à la fin de cette année, il est nécessaire de les renouveler.

Cette prestation comprend la mise à disposition de véhicules, genre fourgon, avec un conducteur et un équipier qui interviennent pour effectuer :

- des interventions de nettoyage programmées,
- des interventions ponctuelles ou urgentes sur demande des subdivisions de la direction de la propreté pour enlever des déchets abandonnés sur la voie publique, des débris consécutifs à un accident, des matériaux perdus.

Ils assurent des patrouilles de surveillance de la voie publique et une partie de leurs prestations est incluse dans le cadre du plan de propreté renforcé (nettoyement du soir, intervenant unique).

Un appel d'offres ouvert, composé de six lots géographiquement définis ci-après, serait lancé en vue de l'établissement de six marchés à bons de commande, en application des articles 273 et 295 à 298 du code des marchés publics :

- lot n° 1 : 1er, 2°, 4°, 5° et 9° arrondissements de Lyon,
- lot n° 2 : 3°, 6°, 7° et 8° arrondissements de Lyon,
- lot n° 3 : Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Vaulx en Velin et Villeurbanne,
- lot n° 4 : Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Limonest, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp et Sathonay Village,
- lot n° 5 : Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune et Vernaison,
- lot n° 6 : Bron, Corbas, Feyzin, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize et Vénissieux.

Les marchés auraient une durée ferme d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 1999 et seraient reconductibles tacitement et annuellement pendant deux ans.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a émis un avis favorable à la passation de ces marchés le 16 février 1998 ;

B - Propose d'accepter le dossier qui lui est soumis, de l'autoriser, d'une part, à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement, d'autre part, à accomplir tous les actes y afférents et de fixer l'imputation de la dépense ;

C - Précise que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 273 et 295 à 298 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Ouï l'avis de sa commission environnement, propreté, eau et assainissement ;

DELIBERE

1° - Accepte le dossier qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement,

b) - accomplir tous les actes y afférents.

3° - Décide que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

4° - La dépense prévisionnelle annuelle pour les six lots, estimée à 21 000 000 F TTC, sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices comptables concernés - compte 611 211 - fonction 64.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,